

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL FOURNIE PAR LE COURTIER GESTIONNAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 520-1. II ET R 520-1 DU CODE DES ASSURANCES POUR LES GARANTIES INSURED RECOVER

IDENTITE DU COURTIER GESTIONNAIRE

Le contrat INSURED RECOVER – garantie de Recouvrement des Loyers Impayés - est géré par la société INSURED Services, courtier en assurance, dont le siège social est situé 12 rue Saint Antoine du T 31000 TOULOUSE.

INSURED Services est une SAS au capital de 300 000 €, RCS TOULOUSE 793 993 890, représentée par Mr Christophe LADAGNOUS, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 14 000 256, www.orias.fr.

La société INSURED Services ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société INSURED Services.

La Société INSURED Services exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 520-1, II, 1^ob du code des assurances. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 Paris cedex 09.

Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles la société INSURED Services travaille en qualité de courtier est disponible sur simple demande.

IDENTITE DU COURTIER DIFFUSEUR ET EVENTUEL MANDATAIRE INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE

Le contrat INSURED RECOVER est présenté par :
la société
dont le siège social est situé

Le courtier diffuseur et les éventuels mandataires intermédiaires sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 Paris cedex 09.

RECUEIL DES BESOINS ET EXIGENCES DU CLIENT

En application des articles L.520-1-III du code des assurances, l'étude personnalisée a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation.

La société INSURED Services attire l'attention de son client sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour conclure le devis et le contrat et pourront être utilisées par l'assureur et ses partenaires. Vous bénéficiez cependant d'un droit d'information et de rectification sur les données vous concernant selon les dispositions de l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à INSURED Services, 12 rue Saint-Antoine du T 31000 Toulouse.

Le défaut de réponse aux questions du formulaire, une réponse incomplète ou erronée risque de compromettre la fiabilité et/ou la pertinence de l'étude et donc des solutions qui seront amenées à vous être proposées.

Le devis qui vous a été communiqué reprend les informations qui nous ont permis d'élaborer notre conseil. Vous êtes invité à lire attentivement ces informations et les rectifier si elles sont erronées. Nous a été notamment communiqué :

- L'identité du souscripteur propriétaire bailleur
- Le besoin d'assurer contre les risques locatifs un bien en location
- L'adresse du bien en question
- Les informations concernant les locataires ou candidats à la location
- La liste des garanties choisies
- La date d'effet des garanties

Présenté le :	
Souscripteur propriétaire bailleur	
Bien à assurer	Le loyer mensuel avec taxes et charges incluses est de
Garantie(s) souhaitée(s) (marquée par un « x »)	<input checked="" type="checkbox"/> garantie frais de contentieux <input checked="" type="checkbox"/> garantie détériorations immobilières

IDENTIFICATION DU CONTRAT PROPOSE ET JUSTIFICATIONS

Après avoir analysé avec attention votre situation et vos besoins, en qualité de courtier d'assurance, nous avons identifié que :

- La souscription au contrat INSURED RECOVER – garantie de Recouvrement des Loyers Impayés - de la compagnie AXERIA Insurance répond à vos objectifs.

Au cours de l'établissement du devis, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques de ces garanties à partir du tableau de présentation des garanties, repris ci-dessous, et de la Fiche Produit.

Tableau des garanties

TABLEAU DES GARANTIES Montant T.T.C - Toutes Taxes Comprises		
	FRANCHISES	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE
Détériorations immobilières : dommages matériels et perte de location consécutive	Sans franchise, lorsque le bail prévoit un dépôt de garantie d'au moins un mois ou franchise d'un mois de loyer hors charges d'origine en l'absence de dépôt de garantie	9 500 € par sinistre
Frais de contentieux, serrurier, garde meubles et déménagement		- Frais de contentieux lié aux loyers impayés : dans la limite de 6 000 € par sinistre - Frais de contentieux lié aux Détériorations Immobilières : dans la limite de 150 € par locataire et par sinistre

Les raisons pour lesquelles nous vous conseillons ce contrat reposent sur le bon niveau d'adéquation entre les garanties demandées et les caractéristiques du contrat proposé. Notre analyse de l'adéquation entre vos besoins et les garanties proposées est reprise dans les tableaux ci-dessous :

Vos besoins principaux	Nos conseils
Vous assurer la prise en charge et le suivi du recouvrement des loyers impayés de la part de votre locataire	Vous devez souscrire une garantie Frais de contentieux
Vous garantir pour la remise en état de votre bien en cas de dégradations commises par votre locataire	Vous devez souscrire une garantie de Détériorations immobilières

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que le bon fonctionnement des principales garanties nécessite de votre part certaines obligations :

Garanties	Vos obligations principales
Frais de contentieux	Déclaration de sinistre selon la procédure (production des pièces mentionnées) et respect du calendrier décrits aux conditions générales sous peine de déchéance de garantie
Détériorations immobilières	Déclaration de sinistre selon la procédure (production des pièces mentionnées) et respect du calendrier décrits aux conditions générales sous peine de déchéance de garantie

Les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposés sont détaillées dans les conditions particulières et dans les conditions générales et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables.

Pour toute difficulté éventuelle ou réclamation, contactez votre courtier diffuseur : il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement nécessaire.

En cas de désaccord ou d'absence de réponse, vous pouvez vous adresser à votre gestionnaire, par courrier à INSURED Services Réclamations au 12 rue Saint Antoine du T 31000 TOULOUSE ou par e-mail : reclamation@insured.fr
Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin : un accusé de réception vous sera adressé sous 10 jours et une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois.

Si le différend éventuel persiste ou si la réponse apportée ne vous convient pas, vous pouvez également contacter La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09, ou le.mediateur@mediation-assurance.org.
Plus d'information sur le site : www.mediation-assurance.org

Le montant de la cotisation annuelle du contrat et des garanties que vous avez choisis est détaillé dans le devis.

Le Client reconnaît d'une part avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus et d'autre part que les conseils qui lui sont donnés correspondent en tous points à ces besoins et exigences.

Remis au client avec le client le